



Attestation de formation au pilotage du « Dualski piloté »

Le formateur signataire ci-dessous, technico-commercial et formateur de la société TESSIER atteste que M. Yvan SZECEL a suivi(e) une formation au pilotage du Dualski piloté à Saint Sorlin d'Arves le 29 janvier 2010 et qu'il :

- Est apte au pilotage du « Dualski piloté » et recevra la carte d'accréditation TESSIER
 A besoin d'une formation complémentaire N'est pas apte au pilotage du Dualski piloté

Fait à Saint Rémy de Maurienne, le 21/01/2011

Nom du formateur et signature

M. Rémi VALLIN

Contenu de la formation suivie :

- Présentation du « Dualski piloté », choix du siège, des skis.
- Conseils d'attention et de prudence.
- Installation du passager, réglages.
- Utilisation des télésièges.
- Pilotage.
- Information sur les remontées mécaniques, sur la réglementation, sur l'évacuation verticale.
- Maintenance.
- Sensibilisation sur les précautions à prendre par rapport aux handicaps.

Le stagiaire approuve les conseils d'attention et de prudence ci-dessous :

1. En descente, le pilote doit toujours être relié au « Dualski piloté » par la ceinture + ligne de vie.
2. En permanence, le pilote doit être attentif au plaisir, au confort, à la sécurité de son passager et doit adapter son pilotage en fonction de son handicap et de ses envies.
3. Pour le passager, le port d'un casque, de lunettes ou masque, de gants et vêtements chauds sont indispensables et en fonction des conditions, une housse de protection contre le froid est fortement conseillée.
4. Dans une station que l'on découvre, le repérage préalable des remontées mécaniques et des pistes en ski est indispensable afin d'être certain de pouvoir emprunter l'itinéraire souhaité avec le « Dualski piloté » avec une bonne marge de sécurité.
5. Le pilote, en fonction de son niveau de pratique, de sa résistance et de sa force physique devra estimer les personnes qu'il peut emmener en fonction de leur poids, du type de remontées mécaniques et des pistes disponibles sur le domaine skiable ainsi que des conditions météo. L'esprit de prudence et de responsabilisé étant prioritaire, il est normal qu'un pilote refuse d'emmener une personne si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
6. Penser à vérifier et régler correctement le matériel avant de partir.
7. Gardez toujours la maîtrise de votre appareil. Anticipez et assurez-vous toujours de pouvoir vous arrêter et éviter les autres skieurs ainsi que les obstacles fixes se trouvant sur la pente (arbres, roches, etc.). Avec le « Dualski piloté » vous n'êtes pas prioritaire et vous devez être plus vigilant que les autres skieurs.
8. Se renseigner des précautions à prendre par rapport au handicap du passager (sensibilité au froid, fragilité, acception de l'altitude, douleurs ou contre-indications médicales éventuelles).

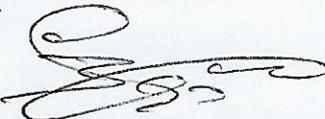


9. **Lors de l'utilisation des télésièges les points suivants ne doivent jamais être oubliés :** replier la barre de pilotage, déverrouiller le châssis, desserrer la sangle de réglage du dossier du siège afin que l'assise soit confortable et sécurisante. Faire les opérations inverse avant de prendre la piste.

Il est rappelé que l'usage du « Dualski piloté » présente des risques et nécessite des techniques appropriées et des mesures de sécurité qui relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs.

Le stagiaire pilote, M. SZECEL YVAN

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé 

Cette attestation de formation relative à un matériel spécifique ne donne pas de prérogative supplémentaire à son détenteur. Il est rappelé que « l'encadrement, l'animation et l'enseignement » contre rémunération est réservé au titulaire d'un Brevet d'état d'Educateur Sportif.